

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

du 22 mars 2021

Présents : LEMYRE Jean-Pierre – SOREL Xavier – HERVY Isabelle – LEFEVRE André – JEANNE Albert – HACQUARD Paul – TOURNAILLE Marie-Thérèse – MORIN Claude - DAUNE-BESNARD Danielle – UIJTTEWAAL Arnold - MARTEL Josiane – LE PETIT Catherine – LEBRET Yolande – MICHEL Charles – LE ROY Emmanuelle - ARLAUD Aurore – CAEN Camille – HARDY Eliane – PERNIN Patrick

Absents excusés :

M. Éric ENQUEBECQ, qui a donné pouvoir à M. André LEFEVRE
M. Jean-Paul BRETAR, qui a donné pouvoir à Mme Isabelle HERVY
M. Christophe AMIARD.

Absents :

M. Benjamin LUCHARD

Secrétaire de séance : Mme Aurore ARLAUD

Début de la séance : 20 H

Le procès-verbal du 22 février 2021 est approuvé à l'unanimité.

1° - COMPTE ADMINISTRATIF 2020

M. LE SERRE présente le Compte Administratif de l'année 2020. Il souligne la très gestion financière de la commune.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, sous la présidence de M. Albert JEANNE, doyen d'âge, M. Jean-Pierre LEMYRE s'étant retirés durant le vote, à l'unanimité :

APPROUVE LE COMPTE ADMINISTRATIF ARRETE COMME SUIT :

• **Section d'Investissement :**

Dépenses	229 603,27 €
Recettes	325 166,82 €

• **Section de Fonctionnement :**

Dépenses	1 116 999,65 €
Recettes	1 523 773,65 €

2° - COMPTE DE GESTION 2020

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 ;

2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, DECLARE QUE LE COMPTE DE GESTION DE QUETTEHOU DRESSE POUR L'EXERCICE 2020 PAR LE RECEVEUR, VISE ET CERTIFIE PAR L'ORDONNATEUR, N'APPELLE NI OBSERVATION, NI RESERVE DE SA PART.

3° - AFFECTATION DU RESULTAT 2020

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020,
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2019	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESTES A REALISER 2020	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	75 640,06 €		95 563,55 €	552 025,07 € 316 153,00 €	-235 872,07 €	-64 668,46 €
FONCT	1 568 839,70 €	262 485,28 €	406 774,00 €			1 713 128,42€

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, DECIDE D'AFFECTER LE RESULTAT COMME SUIT :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	1 713 128,42 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	64 668,46 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	---
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	1 648 459,96 €
Total affecté au c/ 1068 :	64 668,46 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

4° - BUDGET PRIMITIF 2021

M. LE SERRE, receveur municipal, présente le Budget Primitif de l'année 2021 préparé et étudié lors de la commission des finances du 15 mars 2021.

Ce budget s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de 3 025 800 € pour la section de fonctionnement. Pour la section d'investissement, 1 393 200 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif ainsi proposé, chapitre par chapitre pour la section de fonctionnement et opération par opération pour la section d'investissement.

5° - LOTISSEMENT D'HABITATION DU PERRON

*** Compte administratif 2020**

M. LE SERRE, trésorier municipal, présente le Compte Administratif de l'année 2020 – lotissement d'habitation du Perron.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, sous la présidence de M. Albert JEANNE, doyen d'âge, M. Jean-Pierre LEMYRE s'étant retiré durant le vote :

APPROUVE A L'UNANIMITE, LE COMPTE ADMINISTRATIF ARRETE COMME SUIT :

• Section d'Investissement :

Dépenses	329 532,75 €
Recettes	208 064,77 €

• Section de Fonctionnement :

Dépenses	326 033,72 €
Recettes	327 806,38 €

*** Compte de gestion 2020**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant que les opérations sont régulières ;

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, DECLARE QUE LE COMPTE DE GESTION DE QUETTEHOU DRESSE POUR L'EXERCICE 2020 PAR LE RECEVEUR, VISE ET CERTIFIE PAR L'ORDONNATEUR, N'APPELLE NI OBSERVATION, NI RESERVE DE SA PART.

*** Budget primitif 2021**

M. LE SERRE, receveur municipal, présente le Budget Primitif du lotissement d'habitation du Perron de l'année 2021.

Ce budget s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de **828 398,61 €** pour la section de fonctionnement et **925 698,61 €** pour la section d'investissement.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, ADOPTE LE BUDGET PRIMITIF, AINSI PROPOSE, ARTICLE PAR ARTICLE POUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT ET OPERATION PAR OPERATION POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT.

6° - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RENOVATION THERMIQUE DE BATIMENTS AU TITRE DE LA DSIL (dotation de soutien à l'investissement local)

* Changement fenêtres et porte à la cantine, fenêtres à la mairie

M. le Maire informe que l'objectif de ce projet est de rénover thermiquement la mairie et la cantine.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer un demande d'aide financière auprès de la DSIL ;

Le coût prévisionnel est estimé à 27 700 €.

L'Etat, par le biais de la dotation de soutien à l'investissement local, peut accompagner la réalisation de ce projet à hauteur de 60 % ou moins.

Plan de financement prévisionnel avec une subvention de 60 %, il pourra être modifié en fonction du pourcentage d'aide. La commune financera la partie non aidée.

Dépenses	Montant HT	Financeurs	Montant	%
Travaux de rénovation thermique	27 700	Etat (DSIL)	16620	60
		Commune	11080	40
Total	27 700	Total	27 700	100

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

- **ADOpte L'AVANT-PROJET**
- **SOLLICITE AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2021 UNE SUBVENTION,**
- **DIT QUE LES DEPENSES SONT PREVUES AU BUDGET PRIMITIF 2021,**
- **AUTORISE M. LE MAIRE A SIGNER LES PIECES RELATIVES A CE DOSSIER**
- **ADOpte LE PLAN DE FINANCEMENT CI-DESSUS.**

7° - LOTISSEMENT COMMUNAL DU PERRON

* Desserte en électricité

M. le Maire informe les membres du conseil municipal que le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de la desserte en électricité du lotissement « **Lotissement communal le Perron Tranche 2 - 19 lots dont 4 lots sociaux** ».

Suite à l'estimation des travaux, le coût prévisionnel de la desserte en électricité du lotissement communal, hors travaux de terrassements pris en charge par commune de QUETTEHOU, est de 56 500 € HT environ. Conformément au barème du SDEM50, la participation de la commune s'élève à **26 700 €**.

Par ailleurs, M. le Maire signale le lancement de la 2^e tranche du lotissement pour fin avril.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

- **ACCEPTe UNE PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE 26 700 €,**
- **S'ENGAGE A PORTER LES SOMMES NECESSAIRES A L'ENSEMBLE DU PROJET AU BUDGET COMMUNAL,**
- **S'ENGAGE A REMBOURSER LES FRAIS ENGAGES PAR LE SDEM50 SI AUCUNE SUITE N'EST DONNEE AU PROJET,**
- **DONNE POUVOIR A LEUR MAIRE POUR SIGNER TOUTES LES PIECES RELATIVES AU REGLEMENT DES DEPENSES.**

8° - PETITES VILLES DE DEMAIN

* Signature de la convention d'adhésion

M. le Maire rappelle que la commune a été retenue pour faire partie des petites villes de demain.

Contexte

Le programme Petites villes de demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Il traduit la volonté de l'Etat de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués. Pour répondre à ces ambitions, Petites villes de demain est un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme (les ministères, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la Banque des Territoires, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), CEREMA, l'Agence de la transition écologique (ADEME)). Le programme, piloté par l'ANCT, est déployé sur l'ensemble du territoire national et il est décliné et adapté localement.

Les Collectivités signataires ont dûment et conjointement exprimé leur candidature groupée au programme le 20 novembre 2020, par voie électronique. Cette candidature groupée s'inscrit dans la continuité des travaux menés collectivement par les communes et la Communauté d'agglomération dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), et traduit cette volonté commune d'élaborer un programme transversal de soutien à la redynamisation des centres-bourgs et centres-villes qui constituent la trame de l'existence quotidienne des habitants du Cotentin.

Les Collectivités signataires se sont engagées à développer un programme qui interviendra sur l'ensemble des champs nécessaires à la revitalisation : habitat, commerce, économie locale et emploi, accès aux équipements et services, mobilités, économie circulaire et circuits courts, réseaux, adaptation au changement climatique, patrimoine et espaces publics, développement du tourisme, et transition écologique.

Les Collectivités bénéficiaires ont été labellisées au titre du programme Petites villes de demain par la préfecture de région, le 18 décembre 2020.

Il informe qu'une convention doit être signée par les communes bénéficiaires, la communauté d'agglomération le Cotentin avec l'Etat, ainsi que le Conseil Régional de Normandie, le Conseil Départemental de la Manche, le groupe Caisse des Dépôts et Consignations, le groupe Action Logement, l'Agence Nationale de l'Habitat, l'Etablissement Public Foncier, et le CAUE de la Manche, partenaires.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, AUTORISE M. LE MAIRE A SIGNER LA CONVENTION.

Par ailleurs, M. le Maire fait savoir aux membres du conseil municipal, qu'un diagnostic en marchant sera effectué pour visualiser la rénovation de vieux bâtiments ainsi que les futurs projets de la commune - 4 projets seront gardés au niveau des communes retenues -

Pour Quettehou, un projet tel que la création de la maison des associations est à l'étude.

Mme Morin souhaite savoir ce qu'il en est du projet des jardins familiaux.

Mme Hervy doit préparer ce dossier pour mettre en place ces jardins familiaux destinés à créer une mixité sociale, ainsi que des échanges intergénérationnels, pour consommer ses propres fruits et légumes en optimisant les ressources naturelles (récupérateurs d'eau, compost ...).

Des devis seront sollicités pour aménager les parcelles, et l'installation de petits abris de jardin.

9° - QUESTIONS DES CONSEILLERS ET INFORMATIONS DIVERSES

Mme Morin signale la chute d'un arbre à la Chouetterie, au niveau des terrains plantés par l'association Orchis.

Le nécessaire sera fait.

Vaccinations –

Un centre de vaccination Covid a été installé à Réville. La commune de Quettehou a un nombre limité de vaccins. Un recensement des habitants de la commune de plus de 75 ans a été effectué. Ces personnes ont été contactées pour bénéficier de la vaccination avec le vaccin Pfizer. Les vaccinations auront lieu le 31 mars 2021 de 14h à 19h pour la première injection et 4 semaines plus tard, le 28 avril 2021.

Mme Tournaille signale qu'il pleut dans la chapelle de l'Eglise Saint Vigor.
Le nécessaire sera effectué par l'entreprise Momy de Quettehou.

Fin de la séance : 21 h 42.

La Secrétaire,
Aurore ARLAUD



Le Maire,
Jean-Pierre LEMYRE

